



### 1 Ce qui peut être protégé en tant que marque de l'UE ?

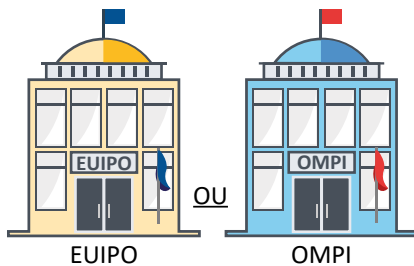
Tout signe (y compris les mots, noms de personnes, logos, lettres, chiffres, couleurs, formes ou conditionnements de produits, ou sons), à condition qu'ils soient représentés de manière claire et précis et qu'ils permettent de distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux des autres. L'enregistrement de la marque de l'UE confère à son titulaire le droit exclusif d'utiliser sa marque pour des produits et services spécifiques dans tous les Etats membres de l'UE. La marque demandée ne doit pas être identique ou similaire à une marque antérieure pour des produits ou services identiques ou connexes (classes).



#### Comment vérifier la disponibilité ?

Les recherches de marques antérieures peuvent être effectuées à l'aide des bases de données de l'EUIPO [eSearch plus](#) et [TMView](#). Pour plus d'informations sur la recherche de marques, vous pouvez consulter la Fiche Pratique du European IPR Helpdesk sur la [recherche de marques](#).

### 2 Comment déposer une demande de marque de l'UE ?



Les demandes de marques de l'UE peuvent être déposées auprès de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) par dépôt en ligne via l'espace utilisateur (« User Area »), par courrier postal ou par coursier. Il est aussi possible de désigner l'Union européenne dans une demande internationale, via l'arrangement de Madrid, auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Les demandes de marque de l'UE doivent contenir la représentation graphique du signe accompagnée d'une indication claire des produit et services que la marque entend couvrir, en utilisant la [Classification de Nice](#).

### 3 Qui peut déposer une demande de marque de l'UE ?

Pour les demandes déposées par l'intermédiaire de l'EUIPO, toute personne physique ou morale de n'importe quel pays. Pour les demandes déposées par l'intermédiaire de l'OMPI, le déposant doit avoir soit une activité commerciale, soit être domicilié ou être ressortissant de l'un des pays faisant partie de l'[arrangement de Madrid](#).

### 4 Quand soumettre la demande de marque de l'UE ?

L'EUIPO applique le principe du premier déposant, c'est-à-dire que la personne qui dépose une première demande valable pour une marque donnée en devient le titulaire.

Le déposant qui a déjà déposé une demande de marque a un droit de priorité lorsqu'il dépose une demande de marque UE pour la même marque et pour les mêmes produits et services dans un délai de six mois à compter de la date de dépôt de la première demande.

### 5 Que se passe-t-il après le dépôt d'une demande de marque de l'UE auprès de l'EUIPO ?

(caractère distinctif / non descriptivité / autres conditions)





## 6 Quelles sont les taxes d'enregistrement pour une demande de marque de l'UE auprès de l'EU IPO ?

Les taxes dépendent du type de dépôt et du nombre de classes (produits et services) demandées. Les frais ci-dessous correspondent à des demandes de dépôt par voie électronique, système le plus abordable. Plus d'informations sur les taxes relatives aux marques de l'UE peuvent être trouvées [ici](#).

**850 €**

pour la première classe

**50 €**

pour la deuxième classe

**150 €**

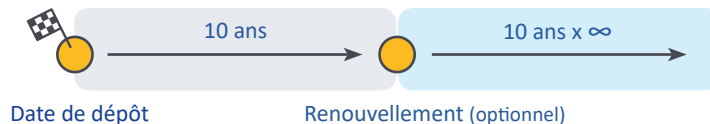
pour chaque classe additionnelle  
au-delà de deux



Une marque de l'UE doit faire l'objet d'un usage dans l'UE, en ce qui concerne les produits ou services pour lesquels elle est enregistrée, dans un délai de cinq ans à compter de l'enregistrement, au risque de la perdre.

## 7 Quelle est la durée de protection ?

La protection des marques de l'UE dure dix ans à compter de la date de dépôt de la demande et peut être renouvelée tous les dix ans indéfiniment.



## 8 Quels sont les avantages de la marque de l'UE ?



Demande unique pour tous les  
Etats membres de l'UE



Alternative moins onéreuse que  
les dépôts individuels dans tous  
les Etats membres de l'UE



Gestion simplifiée des processus  
de dépôt et de post-demande  
(p.ex. enregistrement de  
changement d'adresse du  
propriétaire, etc.) au lieu de  
traiter dans chaque office

## 9 Que signifie le principe du tout ou rien ?



Même s'il n'existe un motif de refus que pour un seul pays (p. ex. en raison d'une marque antérieure similaire ou identique), l'EU IPO refuse la demande de marque dans son ensemble pour tous les Etats membres de l'UE. Par conséquent, vous aurez soit une marque pour l'ensemble des Etats membres de l'UE (s'il n'y a aucun refus dans aucun des Etats membres de l'UE), soit aucune de marque de l'UE.

Toutefois, si une demande de marque de l'UE est refusée ou une marque de l'UE est déclarée nulle ou révoquée, la demande ou la marque de l'UE peut être convertie en demande de marque nationale dans les autres Etats membres de l'UE dans lesquels le motif de refus, nullité ou révocation n'est pas applicable. Les demandes de marques nationales qui en résulteront conserveront la date de dépôt de la demande de marque de l'UE.

### Avis de non-responsabilité

Le projet European IPR Helpdesk bénéficie d'un financement au titre du programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 dans le cadre de la convention de subvention (Grant Agreement) n° 641474. Même si ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne, son contenu ne représente pas et ne doit pas être considéré comme représentant l'opinion officielle de EASME ou de la Commission européenne. Ni EASME, ni la Commission européenne ni aucune personne agissant en leur nom ne peuvent être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document. Le support offert par le European IPR Helpdesk ne doit pas être considéré comme ayant un caractère de conseil juridique ou de consultance.

Ce document est une traduction de la version originale anglaise. Ainsi, des différences entre le document original et sa version traduite peuvent subsister, auquel cas le document original fait foi.

### Contact

European IPR Helpdesk  
c/o infeurope S.A.  
62, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg

[service@iprhelpdesk.eu](mailto:service@iprhelpdesk.eu)  
[www.iprhelpdesk.eu](http://www.iprhelpdesk.eu)